



José Manuel García Rebolledo

Collaborateur

TÉLÉPHONE : 646.927.5527
E-MAIL : jrebolledo@foleyhoag.com

José Manuel García Rebolledo est avocat au sein du bureau de New-York de Foley Hoag, et membre du département Contentieux et arbitrage internationaux du cabinet. Il est spécialisé dans la représentation d'États dans le cadre de procédures d'arbitrage d'investissement. José Manuel possède une expérience solide dans la représentation d'États souverains dans des affaires soumises aux règlements du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI) et de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI). Il a également conseillé des gouvernements nationaux en matière de droit international, assuré la défense d'États étrangers dans des procédures engagées à leur encontre devant les juridictions des États-Unis, et il a également représenté des particuliers faisant l'objet d'enquêtes fédérales menées en vertu de la loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger (*Foreign Corrupt Practices Act*, FCPA) et a conseillé des États souverains sur l'extradition de fugitifs aux États-Unis.

Avant de rejoindre le cabinet Foley Hoag, José Manuel a travaillé auprès du Barreau américain (*American Bar Association*), dans le cadre de l'initiative pour la promotion de l'état de droit (*Rule of Law Initiative*). Il a effectué des recherches sur le droit international des droits de l'homme et a exercé comme conseiller pour la mise en œuvre de programmes de renforcement des capacités dans toute la région Amérique latine et Caraïbes, centrés sur l'évaluation du secteur judiciaire et de la formation aux métiers du droit. José Manuel a par ailleurs travaillé en qualité de chercheur et professeur à l'Universidad Iberoamericana Puebla de México, où il enseignait le droit international des droits de l'homme.

ADMISSIONS AU BARREAU

- Admis uniquement à New York ; n'exerce pas dans le District de Columbia.

EXPÉRIENCE DE REPRÉSENTATION

Arbitrage international en matière d'investissement

- Talal Awamleh et consorts c/ État du Qatar*. Représentée le Qatar dans le cadre d'une procédure d'arbitrage engagée par media entreprises dans un litige relatif à la production de projets télévisuels et cinématographiques.
- Nissan Motor Company Limited c/ République d'Inde*. Représente l'Inde dans le cadre d'une procédure d'arbitrage engagée par l'alliance Renault-Nissan concernant des litiges liés à des mesures fiscales adoptées par le gouvernement d'un État.
- Italba Corporation c/ République orientale de l'Uruguay*. Représente l'Uruguay dans une affaire relative à la revendication de droits d'utilisation du spectre électromagnétique et à la réglementation du secteur uruguayen des télécommunications. L'action a été rejetée pour des motifs de compétence juridictionnelle et l'Uruguay s'est vu attribuer plus de 5 millions de dollars US au titre des dépens.
- Highbury International AVV et Ramstein Trading Inc. c/ République bolivarienne du Venezuela*. A représenté le Venezuela dans le cadre de la procédure d'annulation d'une sentence rendue par le CIRDI à l'encontre de demandeurs à la procédure d'arbitrage sous-jacent dans un litige concernant l'expropriation alléguée de concessions d'exploitation de mines d'or et de diamant.

SECTEURS

États souverains

DOMAINES

Arbitrage de différends entre investisseurs et États

Contentieux et arbitrage internationaux

Droit pénal des affaires et enquêtes gouvernementales

ÉTUDES

Faculté de droit de l'Université de Californie à Berkeley (Boalt Hall), LL.M., 2010

Université ibéro-américaine de Mexico, Mexique, Licence en droit, 2006

LANGUES

Espagnol

Anglais

- *Philip Morris Brands Sàrl, Philip Morris Products S.A. et Abal Hermanos S.A. c/ République orientale de l'Uruguay.* A représenté avec succès l'Uruguay dans une affaire concernant des actions engagées à son encontre suite à l'adoption de la réglementation anti-tabac la plus progressive au monde, et notamment des demandes liées au traitement des appels administratifs interjetés [par] les investisseurs devant des juridictions nationales. Le tribunal a rejeté la totalité des demandes formulées à l'encontre de l'Uruguay.
- *Valores Mundiales, S.L. et Consorcio Andino S.L. c/ République bolivarienne du Venezuela.* A représenté le Venezuela dans le cadre d'une action engagée par des filiales du plus grand fabricant mondial de produits à base de farine de blé et de maïs concernant l'expropriation alléguée de leurs installations au Venezuela.
- *Merck Sharpe & Dohme (I.A.) c/ République de l'Équateur.* A représenté la République de l'Équateur dans une procédure d'arbitrage devant la CNUDCI, en vertu du traité bilatéral d'investissement entre l'Équateur et les États-Unis, suite au traitement allégué d'un investisseur étranger par les autorités judiciaires de l'Équateur.
- *Tenaris S.A. et Talta – Trading e Marketing Sociedade Unipessoal Lda. c/ République bolivarienne du Venezuela.* A représenté le Venezuela dans la procédure d'annulation d'une sentence rendue dans le cadre d'une affaire portée devant le CIRDI concernant l'expropriation alléguée d'une aciérie.
- *Rusoro Mining Limited c/ République bolivarienne du Venezuela.* A représenté le Venezuela dans le cadre d'une affaire portant sur la demande de 3,03 milliards de dollars US d'une société d'extraction aurifère canadienne dans le cadre d'une procédure d'arbitrage selon le mécanisme supplémentaire du CIRDI concernant la nationalisation des actifs de la société.

Arbitrage commercial international

- *Línea Amarilla S.A.C. c/ Municipalidad Metropolitana de Lima.* Représente la Municipalité Métropolitaine de Lima dans l'arbitrage d'un contentieux contractuel soumis à la Chambre d'arbitrage international de Paris (CAIP) engagé par la société Línea Amarilla S.A.C. (LAMSAC). La procédure d'arbitrage concerne un litige relatif au calcul et à la révision des droits de péage perçus en exécution d'un contrat de construction et de rénovation de certaines autoroutes à Lima.
- *Rutas de Lima c. Municipalidad Metropolitana de Lima.* Avocat de la municipalité métropolitaine de Lima dans le cadre d'un arbitrage contractuel devant le CIRDI, initié par Rutas de Lima S.A.C. sur la base d'un contrat de construction et de l'exploitation et de l'entretien d'une route à péage à Lima. La controverse provient de la mise en place d'une nouvelle station de péage et des mesures prises par la municipalité en réponse aux manifestations populaires connexes.

Expérience dans d'autres domaines

- A conseillé l'entité mexicaine « CENAGAS » (Centre national de contrôle du gaz naturel), chargée d'exploiter le réseau national des gazoducs pour le transport et le stockage du gaz, au sujet des normes internationales de passation de marchés publics.
- Représente un client dans le cadre d'une enquête fédérale en cours menée par le Ministère de la justice et la Commission des opérations de bourse des États-Unis (SEC) concernant une affaire de corruption internationale présumée au Mexique en vertu de la FCPA.

- A conseillé et représenté un conglomérat du secteur de l'énergie en Amérique centrale concernant la révision et le retrait de publications diffamatoires à l'encontre de la société, parues dans la presse écrite et électronique.

CONFÉRENCES ET INTERVENTIONS

- Conférencier. "*Jurisdiction Ratione Temporis et Ratione Voluntatis.*" 5ème formation à l'intention des fonctionnaires sur les traités d'investissement et d'arbitrage organisée par le *Center for Sustainable Investment* de l'Université Columbia. New York, États-Unis d'Amérique, 2019.
- Panéliste. "*La intervención del Poder Judicial en los Países Latinoamericanos*" *Congreso de la Red Juvenil de Arbitraje.*" Diálogos entre el Poder Judicial y el Arbitraje: Perspectivas Latinoamericanas" (Congrès sur la justice juvénile d'arbitrage. Journées entre le juge judiciaire et l'arbitre: Perspectivas Latinoamericanas), organisé par le Centre d'arbitrage et de médiation de la Chambre de commerce de la Chambre de commerce de Bogotá. Bogotá, Colombie, 2019.